



RÉGION ACADEMIQUE
GRAND EST



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

SAISIE EN LIGNE DU FORMULAIRE «DEPART A LA RETRAITE»

A compter du 23 mars 2017, vous effectuerez votre demande de retraite en ligne depuis le formulaire dématérialisé disponible sur le portail «retraitesdeletat.gouv.fr».

Pour accéder au formulaire, vous suivrez le chemin :

- «Actif»
- «je demande ma retraite»
- «quelles sont les formalités à accomplir pour obtenir ma retraite de l'Etat ?»

Après **saisie** et **validation** des écrans correspondants aux **étapes 1 à 7**, votre demande est réceptionnée directement par le Service des Retraites de l'Etat (Ministère des Finances) qui envoie un accusé de réception par courriel.

L'**étape 8** (sous-titrée «document à envoyer à votre employeur») prévoit l'impression de votre demande de radiation des cadres à adresser par voie hiérarchique au Rectorat – Bureau académique des pensions/DPE 8.

⚠ Les personnels atteints par la limite d'âge doivent se conformer aux indications ci-dessus et ne pas tenir compte de l'encart de l'étape 8.

Pour tout renseignement, contactez le 02.40.08.87.65 (choix 2)